



# Inscriptions et réservations périscolaires, restauration scolaire et l'accueil de loisirs pour l'année 2024/2025

Les inscriptions et réservations débuteront à compter du 24 juin prochain



Afin de pouvoir effectuer vos réservations, votre compte famille doit être impérativement complet :

- Fiche de chacun des membres du foyer (parents et enfants).
- En cas de séparation rajouter le jugement précisant les modalités de garde.
- En cas de garde alternée, le second parent doit aussi posséder un compte famille.
- Carte d'identité (recto-verso), passeport ou titre de séjour.
- Livret de famille complet.
- Vaccins à jour.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Attestation du quotient familial de la CAF du mois en cours ou l'avis d'imposition 2023.
- Une attestation d'assurance scolaire pour l'année 2024/2025 devra également être fournie avant la rentrée.

**ATTENTION !!! : Les réservations ne seront possibles qu'à condition que le compte famille soit complet.**

Un guide d'utilisation du portail famille ainsi que le règlement intérieur sont à votre disposition dans l'onglet "téléchargement".

Contact

Aline Vandeputte

Régisseur Scolaire

Mairie de Parmain

Tél : 01.34.08.95.85

Documents

[Règlement intérieur des accueils de loisirs et du périscolaire](#)

Liens utiles  
[Portail famille](#)